

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 juin 2014

Le deux juin deux mil quatorze à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur TAVERNIER Pierre, Maire.

Étaient présents : Pierre TAVERNIER, Sylvie BOYAT, Murielle LAROCLETTE, Stéphanie LIEY, Danièle MATHIEU, Jean BUGNANO, Didier CHANDAVOINE, Frédéric DENUELLE, François DESTORS, Philippe JAMBON et Pierre-Yves PELLE-BOUDON

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie LIEY

Informations de Monsieur le Maire

Suite à la réunion du 28 avril 2014 :

- Monsieur le Maire indique que le projet d'installer un panneau d'affichage accessible aux associations communales ou extérieures va être étudié.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Travaux et investissements – point sur l'avancement et décisions relatives

Eglise : trois devis ont été demandés pour la réfection de la toiture de la sacristie.

Les entreprises : - TOUTANT Père et Fils / Thierry AME / SARL MOLLICHELLI ont répondu à notre demande et à la lecture des devis l'entreprise TOUTANT a été retenue.

Gîtes : des travaux de mises aux normes pour l'accessibilité vont être réalisés prochainement. Un bureau d'études va être missionné pour la gestion de ce dossier.

Madone : une réfection des jeux existants est envisagée et une étude pour la mise en place de nouveaux jeux va être réalisée.

Réforme des rythmes scolaires

Le Conseil renouvelle son opposition à cette réforme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recours contre les décrets Peillon et Hamon auquel la Commune s'est associée avec une quarantaine d'autres communes du Rhône sera bientôt porté auprès du Conseil d'Etat au début du mois de juillet.

Le projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2014 proposé par la Commune de Cenves a été validé par l'Académie de Lyon en date du 10 février 2014 à savoir un temps d'activités de 13h15 à 13h45 et une garderie payante de 16h à 16h15.

Un récent décret permet une nouvelle gestion de la semaine – possibilité de regrouper le temps d'activités sur une même période (soit 3h). Une demande de modification d'organisation du temps scolaire est possible en réalisant un PEDT (projet éducatif de territoire) mais le délai pour rendre

copie est très court – 6 juin 2014 – ce qui ne laisse que très peu de temps au comité de pilotage de se réunir pour réfléchir à une nouvelle organisation.

Toutefois, il apparaît, après un tour de table, que l'ensemble du Conseil Municipal préférerait regrouper les ¾ h de temps d'activités en début d'après-midi, ce qui pourrait à terme être plus bénéfique pour la mise en place d'activités éducatives. Une concertation avec la Commune de Serrières et le Conseil Municipal doit être conduite dès que possible pour cela.

C.C.A.S.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le mandat des délégués du Conseil Municipal auprès du Centre Communal d'Action Sociale est échu en même temps que celui de Conseiller Municipal. Le Conseil Municipal ayant été renouvelé, il convient donc de décider du nombre de délégués et de membres qui seront élus au sein du CCAS. La délibération 27/2014 du 14 avril 2014 ayant déjà fixé le nombre de délégués, il convient à présent de procéder à la nomination des membres.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, élit en son sein les personnes suivantes : Mme Sylvie BOYAT, et MM. Didier CHANDAVOINE, François DESTORS et Pierre-Yves PELLE-BOUDON,

Le Maire nomme les personnes suivantes : Mmes Annie DENUELLE, Claude DEVILLARD, Nicole JOSEPH et Valérie RUDE.

Monsieur Pierre TAVERNIER, Maire, est président de droit du CCAS.

Amendes de police

Pour l'année 2014, plusieurs projets sont proposés :

- Panneaux « attention école »
- Pose d'un radar pédagogique dans la rue principale
- Marquage au sol (interdiction de stationner) le long du rétrécissement mis en place dans le bourg

Une étude va être faite auprès des services de la D.D.T. pour une estimation des différents projets.

SDIS

Dans le cadre du renouvellement du système de sécurité incendie dans les gîtes, des dossiers de demande d'autorisation de travaux ont été rédigés par le bureau d'études en charge de cette opération et adressés aux organismes compétents.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Rhône et la Commission pour la sécurité et l'accessibilité a émis un avis défavorable à ces demandes à cause de l'accueil ponctuel de personnes souffrant de déficiences intellectuelles.

Le Maire propose au Conseil d'effectuer les travaux nécessaires pour satisfaire les préconisations de la Commission pour le Gîte de 12. Le surcoût à envisager par rapport au budget initial serait d'environ 1000 €. Par contre, pour le gîte de 44 lits, les travaux à envisager pour satisfaire aux exigences d'un ERP de type J seraient absolument considérables. Le Maire propose donc de négocier avec la Commission un mode d'utilisation du bâtiment qui permette d'éviter des dépenses

démesurées. Faute d'un accord, nous représenterions une demande d'autorisation de travaux qui exclue la possibilité d'accueillir des personnes souffrant de déficiences intellectuelles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition du Maire.

Décisions modificatives – Virements de crédits

Sans objet

Fermeture mairie été 2014

La Mairie sera fermée pour les congés d'été du lundi 18 août au samedi 23 août 2014 inclus. En cas d'urgence, vous pourrez joindre Monsieur le Maire et les adjoints.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire donne lecture de diverses invitations aux conseillers
- Monsieur le Maire fait part de l'absence à venir pour congé maladie de Monsieur André ROGER, employé communal. Son remplacement sera prévu.

Fin de la réunion à 22h30